



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU BUREAU
DU VENDREDI 10 MARS 2023**

L'an deux mille vingt trois, le dix mars, le Bureau de Eau du Morbihan, dûment convoqué, s'est réuni à Vannes, sous la présidence de Monsieur Dominique RIGUIDEL, Président de Eau du Morbihan.

Étaient présents : Mme Pascale GILLET – MM Roland GASTINE – Didier GUILLOTIN – Raymond HOUEIX - Yannick LE BORGNE – Bernard LE BRETON – Jérôme RÉGNIER – Dominique RIGUIDEL – Benoît ROLLAND.

Étaient excusés : Mme Martine PARÉ - MM. Denis BERTHOLOM – Vincent COWET – Tibault GROLLEMUND - Bruno LE BORGNE.

Secrétaire de séance : M Roland GASTINE.

Les présents formant la majorité des membres en exercice, le Bureau peut valablement délibérer.

GESTION DE L'ASSEMBLÉE

- 1) Approbation du procès-verbal du Bureau du 13 janvier 2023

Aucune remarque n'étant formulée sur le procès-verbal de la réunion du 13 janvier 2023, le Président le soumet au vote.

Le Bureau après en avoir délibéré, décide d'adopter le procès-verbal du Bureau du 13 janvier 2023.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET GÉNÉRALES

- 2) Marché d'entretien des locaux administratifs de Fétan-Blay - copropriété

Jérôme BOSSAY informe le Bureau de la résiliation du marché en cours relatif à l'entretien ménager du bâtiment Fétan-Blay, en raison de contrôles qualités jugés insatisfaisants depuis 1 an et demi malgré de nombreux signalements à la société titulaire du marché.

Il précise qu'une nouvelle consultation d'un marché d'une durée d'1 an, renouvelable 3 fois est engagée. Le marché comprend 5 à 6 h de ménage par jour, le nettoyage des moquettes et des vitres 2 fois par an.

Il ajoute que 5 entreprises ont visité les locaux et sont susceptibles de répondre.

Dominique RIGUIDEL rappelle que les dépenses relatives au contrat fera l'objet d'une quote-part de remboursement par Morbihan Énergies conformément à la clé de répartition inscrite au règlement de copropriété .

Françoise JÉHANNO confirme que la dénonciation du contrat est justifiée, au regard d'un manque de propreté entraînant une dégradation visible des locaux.

Le Bureau après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché de service d'entretien des locaux du bâtiment administratif de Fétan-Blay – Copropriété, dont la durée d'effet s'étale sur 4 années à compter du 1^{er} mai 2023, dans la limite d'une enveloppe globale de 180 000 € ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes autres pièces se rapportant au marché.**

CONVENTIONS

- 3) Partenariat avec le CPIE de Belle-Ile en mer

Dominique RIGUIDEL rappelle l'historique du partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de Belle-Île-en-Mer avec la mise en place d'actions de sensibilisation du public sur la rareté de la ressource en eau et les économies d'eau.

Il précise que la participation financière de Eau du Morbihan s'élèvera à 10 000 € pour 2023.

Françoise JÉHANNO informe que le CPIE fournit toujours un bilan d'activités chaque année. Elle souligne notamment l'implication du CPIE en 2022 en relayant auprès des résidents permanents et non permanents les outils de la campagne « chaque goutte compte » au titre du contrat d'exploitation.

Elle précise également, que Tibault GROLLEMUND a été associé à la réunion de programmation 2023.

Roland GASTINE demande si l'impact des campagnes de sensibilisation du CPIE est mesuré.

Françoise JÉHANNO répond que c'est difficile à chiffrer. Pour autant, les actions constantes auprès de la population et des visiteurs participent à leur inculquer les contraintes liées à la ressource dans l'île.

Elle précise qu'une demande d'étude pour l'implantation d'une unité de dessalement a de nouveau été sollicitée par les élus. En outre, elle alerte sur le projet de construction de 300 nouveaux logements à Le Palais.

Dominique RIGUIDEL souligne l'importance de faire prendre conscience aux élus de Belle-Île-en-Mer des problématiques de la ressource, de la consommation de l'eau potable et de l'assainissement.

Bernard LE BRETON approuve les propos du Président et précise que la problématique de l'eau, plus prégnante sur un territoire insulaire, implique une nécessaire sobriété dans le développement des constructions.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- De valider le principe de la poursuite de ce programme de sensibilisation sur Belle-Île-en-Mer, en partenariat avec le CPIE ;
- De mandater la Présidente de la Communauté de communes de Belle-Île-en-Mer, pour le suivi et le contrôle local de la démarche du CPIE ;
- De participer financièrement au projet 2023 à hauteur de 10 000 € ;
- D'autoriser le Président ou son représentant, au nom et pour le compte de Eau du Morbihan, à signer la convention de partenariat à intervenir, sous la réserve d'une co-signature par la Communauté de communes de Belle-Île-en-Mer.

COMPÉTENCE DISTRIBUTION

- 4) Maîtrise d'œuvre pour les programmes CVM 2024 et 2025

Dominique RIGUIDEL rappelle le programme annuel de recherche et d'analyse de l'eau susceptible de contenir du Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) relargué par les canalisations en Poly Chlorure de Vinyle (PVC) fabriquées avant 1980. Il précise que le marché de maîtrise d'œuvre relatif au programme de recherche des CVM se termine fin 2023.

Antoine BÉNÉJEAN informe que la consultation du marché de maîtrise d'œuvre 2024/2025 a déjà été lancée afin de permettre la programmation de la campagne d'analyses pendant la période chaude.

Il précise que jusqu'à présent, les analyses ne révèlent que très peu de CVM.

Françoise JÉHANNO confirme le résultat des analyses, pour autant elle précise que Eau du Morbihan est contraint de poursuivre les analyses au regard de la réglementation.

Roland GASTINE demande si ces analyses ne pourraient pas être demandées aux délégataires.

Antoine BÉNÉJEAN répond que les délégataires font effectivement des analyses de recherche de CVM. Ces dernières servent de base à Eau du Morbihan pour définir les campagnes de mesures.

Raymond HOUEIX souligne l'importance de ne pas effrayer les abonnés sur les relargages des CVM alors qu'il n'y en a pratiquement pas.

Dominique RIGUIDEL approuve les propos de Raymond HOUEIX et regrette que la problématique des CVM ait été inscrite dans les esprits des abonnés par les médias.

Le Bureau après en avoir délibéré, décide :

D'autoriser le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre 2024-2025 dans la limite du montant de 91 000 € HT, ainsi que toutes les pièces y affiant.

- 5) Programme 2023 - territoires : Centre Morbihan, Baud, Blavet Bellevue Océan Communautés et Redon agglomération

Dominique RIGUIDEL donne le montant des estimations et les montants des offres proposées par les maîtres-d'œuvre après analyse.

Antoine BÉNÉJEAN précise que les montants des offres correspondent aux estimations. Elles comprennent des tranches optionnelles pour les travaux de lotissement.

Françoise JÉHANNO confirme les tranches optionnelles qui feront l'objet d'un remboursement par les communes. Pour autant, elle précise l'obligation d'engager la totalité du marché. Elle rappelle que ces marchés relèvent de la compétence du Bureau au regard de leur montant.

Le Bureau après en avoir délibéré, décide :

D'autoriser le Président à signer les marchés de travaux de Distribution 2023, de fourniture et pose de réseaux d'eau potable, pour les territoires ci-dessous ainsi que toutes les pièces y affiant :

Territoires	Entreprises attributaires	Montant en € HT
Centre Morbihan communauté	SBCEA	506 125,10
Baud Communauté	SBCEA	368 328,20
Blavet Bellevue Océan communauté	COCA ATL	358 776,00
Redon agglomération	COCA ATL	404 788,50

PRÉPARATION DE LA RÉUNION DU COMITE SYNDICAL

- 6) Projet de dossier de la séance du 24 mars 2023

GESTION DE L'ASSEMBLÉE

- 1) Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 27 janvier 2023

Le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2023 sera soumis au Comité.

Le Bureau valide cette proposition.

AFFAIRES BUDGÉTAIRES

COMPTES DE GESTION

En préambule, Benoît ROLLAND rappelle le cycle budgétaire annuel 2023. Il précise que la présentation a été conçue de manière pédagogique.

Jérôme BOSSAY informe que Eau du Morbihan ne dépend plus de la Paierie départementale du Morbihan mais désormais du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vannes. Il précise avoir reçu, avec Benoît ROLLAND et Jean-Marc MORIO, Madame Nadine De VETTOR, conseillère auprès du SGC.

Parmi les différents sujets abordés, elle s'est interrogée sur l'utilité de conserver le budget annexe pour la copropriété. Une réflexion sera menée avec Morbihan Énergies, sachant que certaines dépenses de fonctionnement et la totalité des investissements ne transitent déjà pas par ce budget mais font l'objet de remboursements directs entre les syndicats départementaux.

Françoise JÉHANNO ajoute que la copropriété n'a pas été créée juridiquement en syndic.

- 2) Compte de Gestion 2022 - Budget Principal Production-Transport

- 3) Compte de Gestion 2022 - Budget Distribution

- 4) Compte de Gestion 2022 - Budget Copropriété Fétan-Blay

Les comptes de gestion 2022 des Budgets seront présentés lors de la séance du Comité Syndical.

Le Bureau valide ces propositions.

COMPTES ADMINISTRATIFS

- 5) CA 2022 - Budget Principal Production-Transport

Jérôme BOSSAY présente succinctement le compte administratif 2022 du Budget Production-Transport. Il précise notamment qu'il présente en section d'exploitation un résultat d'exercice majoré par des écritures exceptionnelles liées à des fins de contrats d'exploitation (environ 1 000 000 €) et des ventes d'eau (+ 300 000 €).

Les résultats définitifs se terminent sur un excédent d'exploitation à 8 613 058,43 € et un excédent d'investissement à 591 092,58 €.

Le Bureau valide cette proposition.

- 6) CA 2022 - Budget Distribution

Jérôme BOSSAY présente succinctement le compte administratif 2022 du Budget Distribution. Il souligne la bonne santé du compte administratif 2022 Distribution avec un nouvel excédent d'exercice en section d'exploitation à 3 900 000 €. Il précise que cet excédent d'exploitation et les résultats antérieurs reportés seront partiellement affectés à la couverture des besoins de la section d'investissement.

Le Bureau valide cette proposition.

- 7) CA 2022 - Budget Copropriété Fétan-Blay

Jérôme BOSSAY présente rapidement les résultats du compte administratif du Budget Copropriété.

Le Bureau valide cette proposition.

AFFECTATIONS DE RÉSULTATS

- 8) Affectation des résultats - Budget Principal Production-Transport 2022

Jérôme BOSSAY précise que les affectations de résultat d'exploitation servent à couvrir un déficit constaté de la section d'investissement et des restes-à-réaliser. Il convient de procéder à l'affectation de résultats d'exploitation nécessaire à la couverture des besoins de la section d'investissement au Budget Primitif Production-Transport 2023 comme suite :

- Compte 1068 (recette investissement) Affectation des résultats : 90 315,68 €,
- Compte 002 (recette exploitation) Résultat antérieur exploitation : 8 522 742,75 €,
- Comptes 001 (recette investissement) Résultat antérieur investissement : 500 776,90 €.

Le Bureau valide cette proposition.

- 9) Affectation des résultats - Budget Distribution 2022

Jérôme BOSSAY précise qu'il convient de procéder à l'affectation des résultats d'exploitation nécessaire à la couverture des besoins de la section d'investissement au Budget Primitif Distribution 2023 comme suit :

- Compte 1068 (recette investissement) Affectation des résultats : 3 688 992,52 €,
- Compte 002 (recette exploitation) Résultat antérieur exploitation : 4 023 190,85 €,
- Compte 001 (dépense investissement) Résultat antérieur investissement : 4 246 982,86 €.

Le Bureau valide cette proposition.

- 10) Affectation des résultats - Budget Assainissement collectif 2022

Jérôme BOSSAY précise qu'il convient de procéder à l'affectation de résultats nécessaire à la couverture des besoins de la section d'investissement suivantes :

- Compte 1068 (recette investissement) Affectation des résultats : 130 423,68 €,
- Compte 002 (recette exploitation) Résultat antérieur exploitation : 339 054,14 €,
- Compte 001 (dépense investissement) Résultat antérieur investissement : 130 423,68 €.

Le Bureau valide cette proposition.

- 11) Affectation des résultats - Budget Copropriété Fétan-Blay 2022

Jérôme BOSSAY précise qu'en l'absence de section d'investissement, il convient simplement de procéder à la reprise des résultats antérieurs cumulés d'exploitation :

- Compte 002 (recette de fonctionnement) Résultat antérieur exploitation pour 294,11 €.

Le Bureau valide cette proposition.

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT

- 12) AP-CP 2023 - Budget Principal Production-Transport

Françoise JÉHANNO fait un focus sur les différents projets du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) Production-Transport 2023-2024.

N° AP	Libellé	Situation d'avancée des travaux	Total AP (€)	CP 2023 (€) (Restes à réaliser 2022 + prévisions 2023)
2023-01	Mise à niveau des stations ESO	Travaux sur le patrimoine	330 000	280 000
2023-02	Mise à niveau des réservoirs de tête		570 000	70 000
2022-01	Stockage Hoëdic	Augmentation du stockage. Les travaux sont commencés. Proposition de faire un point presse avec AQTA au printemps	600 000	573 780
2022-02	Traitement métabolites de pesticides		2 500 000	180 000
2022-03	UP Prassay	Diversification de la ressource	1 050 000	580 000
2022-04	UP Tourlaouen	Augmentation de la capacité pour la sécurisation et non pour produire plus.	650 000	80 000
2021-02	UP Lac au duc	Station à l'arrêt. Des aléas ont rallongé les délais.	1 290 000	620 000
2021-01	UP Minez-Du	L'Office Français de la Biodiversité (OFB) a envoyé un rapport sur les aléas du chantier. Les associations exercent une forte pression sur les ouvriers du chantier.	1 690 000	1 232 602
2020-01	Feeder Baud-Brech	Finalisation de l'impact d'emprise, puis réunion de présentation du projet aux services de l'état. Le Préfet a promis d'accompagner Eau du Morbihan et de soutenir le projet.	13 630 000	120 914
2020-02	Barrage Lac Au Duc	Fin de l'opération	2 250 000	482 879
2017-01	UP Tréauray 2	A finaliser	15 800 000	174 947
2016-03	UP Toultreincq	Préparation à la diversification de la ressource. Les travaux débuteront en mai ou juin. Le représentant de Eaux et rivières a signalé à Vincent COWET que le conseil d'administration ne devrait pas déposer de recours.	7 590 000	2 000 000

Didier GUILLOTIN constate que l'autorisation de programme relative aux travaux sur l'unité de Production de Toultreincq date de 2016 et demande quelle est la raison de la durée.

Françoise JÉHANNO répond que le système d'approvisionnement en eau brute s'est avéré plus compliqué que prévu avec une réglementation sur les métabolites qui a évolué. Le dossier relatif au périmètre de protection arrive à son terme. L'enquête publique au code de l'environnement est en faite et sera suivie d'une enquête publique au titre du Code de la santé.

Le Bureau valide cette proposition.

- 13) AP-CP 2023 - Budget Distribution

Françoise JÉHANNO fait un focus sur les différents projets du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) Distribution. Elle rappelle notamment la mise ne place des enveloppes de travaux complémentaires et de programme CVM à 500 000 € chacune.

1 – Actualisation des Autorisations de Programme 2019 et 2020

2 – Actualisation de l'Autorisation de Programme maîtrise d'œuvre et travaux 2021-2023

Le Bureau valide cette proposition.

- 14) AP-CP 2023 - Budget Assainissement Collectif

Françoise JÉHANNO informe que les AP 2023 du Budget Assainissement Collectif ont été définis au regard des projets identifiés comme étant prioritaires par la CCBI :

- 2 postes de relevage au lieu-dit Potager à Le Palais qui font l'objet d'un arrêté de mise aux normes dans un délai imparti de la police de l'eau ;

- Travaux sur le réseau de Kerlilahouen à Bangor, qui fait l'objet de casses régulières.

Le Bureau valide cette proposition.

BUDGETS PRIMITIFS

- 15) BP 2023 - Principal Production-Transport

Benoît ROLLAND rappelle les orientations budgétaires du Budget Production-Transport avec notamment une augmentation du TFEG votée pour 2023 afin de conserver un niveau minimum de fonds de roulement et un PPI ambitieux.

Jérôme BOSSAY fait une présentation du Budget Primitif 2023 Principal Production-Transport qui s'équilibre à 33 M€ en exploitation et 18 M€ en investissement.

Il attire l'attention sur l'augmentation des taux des emprunts, et de l'impact sur 3 emprunts en cours à taux variables. Il rappelle que ces emprunts contractés entre 2015 et 2016 ont permis d'économiser environ 200 000 € d'intérêts à cette date. Il a sollicité les banques pour renégocier ces prêts. Il s'avère que les taux fixes proposés par SFIL et le Crédit agricole oscillent entre 4,30 et 4,80. Le passage à taux fixe ne semble à ce jour pas pertinent.

Yannick LE BORGNE demande si ces emprunts avaient un taux capé.

Jérôme BOSSAY répond par la négative. Les contrats prévoyaient en revanche un passage possible à taux fixe, à n'importe quel moment.

Le Bureau valide cette proposition.

- 16) BP 2023 - Distribution

Jérôme BOSSAY fait une présentation du Budget Primitif 2023 Distribution qui s'équilibre à 31,6 M€ en exploitation et 23 M€ en investissement.

Il rappelle la recette exceptionnelle de 280 000 € relative aux pénalités de retard de la Société OTV au titre du marché de construction de l'unité de production Barrégant.

Il précise que les emprunts prévus au budget 2023 ne seront contractés que si les taux restent raisonnables. A défaut, il sera peut-être plus sage de compter sur le fonds de roulement et n'emprunter qu'en 2024, à condition que les taux soient plus attractifs.

Le Bureau valide cette proposition.

- 17) BP 2023 - Assainissement collectif

Jérôme BOSSAY fait une présentation du Budget Primitif 2023 Assainissement qui s'équilibre à 1,1 M€ en exploitation et 1.6 M€ en investissement.

Françoise JÉHANNO précise que les investissements seront détaillés lors de la présentation au Comité Syndical.

Le Bureau valide cette proposition.

- 18) BP 2023 - Copropriété Fétan-Blay

Jérôme BOSSAY fait une présentation du Budget Copropriété Fétan-Blay qui s'équilibre en section de fonctionnement à 237 000 €.

Le Bureau valide cette proposition.

Dominique RIGUIDEL souligne le travail des services notamment dans la présentation pédagogique des comptes.

Il se félicite de la situation saine des comptes permettant de s'assurer d'un PPI ambitieux et reste vigilant sur l'inflation des taux des emprunts.

Yannick LE BORGNE approuve également la situation saine des comptes et souligne que le fonds de roulement permet de conserver un très bon niveau d'investissement malgré la hausse des taux d'intérêts des emprunts.

Françoise JÉHANNO confirme l'utilité du fonds de roulement et précise qu'il sert également à régler des travaux urgents.

COMPÉTENCE TRANSPORT

- 19) Convention de fourniture d'eau par Eau du Morbihan à la base de Défense Vannes - camp de Coëtquidan

Marie ANDRÉAN rappelle que la convention de fourniture d'eau par Eau du Morbihan à la base de défense de Vannes-Coëtquidan arrive à échéance. Elle précise que les militaires ont une unité de production à Montervily et un réservoir qui leur permet d'être autosuffisant en alimentation en eau potable. La convention ne concerne que quelques milliers de m³, sollicités lors de la maintenance des outils de production.

Le Bureau valide cette proposition.

COMPÉTENCE DISTRIBUTION

- 20) Programme 2023 - Territoires de Roi Morvan, de l'Oust à Brocéliande Communautés, Arc Sud Bretagne

Antoine BÉNEJEAN précise que l'ouverture des offres a été réalisée en commission procédure adaptée ce jour, avec 3 offres pour Arc Sud Bretagne, 2 offres pour Roi Morvan Communauté et 4 offres pour De l'Oust à Brocéliande.

Il précise que l'analyse des offres sera soumise à la prochaine commission d'attribution le 24 mars 2024 mais la commission propose déjà de déclarer sans suite le marché relatif au secteur de De l'Oust à Brocéliande Communautés pour un motif d'intérêt général à caractère économique. En effet, toutes les offres dépassent d'au moins 20 % l'estimation du maître d'œuvre.

Benoît ROLLAND pense que déclarer le marché sans suite permet aussi de démontrer aux entreprises que Eau du Morbihan n'accepte pas les offres qui sont trop éloignées des estimations.

Le Bureau valide cette proposition.

- 21) Programme CVM 2023

Antoine BENEJEAN précise que l'ouverture de pli du programme CVM 2023 s'est déroulée en commission procédure adaptée. Il est également souhaitable de déclarer le marché infructueux au regard des offres, 20 % supérieures à l'estimation.

Le Bureau valide cette proposition.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET GÉNÉRALES

- 22) Information sur les décisions prises par délégation au Président et au Bureau

Dominique RIGUIDEL précise que le projet relatif à l'information sur les décisions prises par délégation au Président et au Bureau sera complété lors de l'envoi du dossier au Comité Syndical.

Le Bureau valide cette proposition.

CONVENTIONS

- 23) Protocole transactionnelle entre la copropriété Eau du Morbihan - Morbihan Énergies et Garczinski Traploir relatif au sinistre photovoltaïque

Jérôme BOSSAY rappelle la déclaration de sinistre déposée par la copropriété auprès des assurances des maîtres d'œuvre et de l'entreprise titulaire du marché des panneaux photovoltaïques, suivie de 2 réunions d'expertise amiable.

Les titulaires du marché et leurs assurances proposent à Morbihan Énergies et Eau du Morbihan, un protocole transactionnel, sur la base d'une prise en charge de 135 000 €, qui permettra à Morbihan énergies de financer la dépose et la mise en place d'une nouvelle installation photovoltaïque. Morbihan énergies prendra à sa charge le remplacement des onduleurs.

Le Bureau valide cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

Information sur la ressource

Françoise JÉHANNO rappelle la période cruciale de recharge des nappes de décembre à mars et souligne le manque de pluie depuis la mi-janvier. Elle précise que la vigilance reste de mise, même si les retenues d'eau du département sont pleines, car le niveau des nappes reste insuffisant.

Elle rappelle que les arrêtés cadre sécheresse n'ont pas le même format d'un département à l'autre notamment sur les autorisations de dérogations accordées dès le stade d'alerte dans le 22 et le 35.

Elle espère que le groupe de travail dédié à la révision de l'arrêté cadre du Morbihan saisira mieux tous les enjeux en accordant les dérogations dès l'alerte, favorisant une meilleure anticipation de la gestion de la ressource, ce qui permettra également de moins impacter le milieu naturel.

Dominique RIGUIDEL ajoute que les activités économiques telles que les stations de lavage auto se mobilisent pour limiter les restrictions.

Bernard LE BRETON confirme le niveau insuffisant des nappes et souhaite une réunion de concertation de révision des seuils de prélèvement.

Françoise JÉHANNO confirme l'utilité de revoir les seuils et propose notamment de revoir les seuils sur l'Ellé.

Dominique RIGUIDEL confirme les propos de Françoise JÉHANNO et propose de rester vigilant, d'anticiper les actions en vue d'une éventuelle crise cet été. Il souhaite également solliciter tous les EPCI qui ont conservé la compétence Distribution afin d'établir une communication de fond sur des protocoles de sensibilisation du public et rappeler que la ressource n'est pas inépuisable.

Françoise JÉHANNO approuve l'anticipation mais reste attentive à ne pas alerter le public tout le temps et trop vite. Elle propose de solliciter les EPCI par mail en avril 2023.

Bernard LE BRETON informe qu'il a été indiqué lors du Colloque « Eau et changement climatique » organisé par la Région le 9 mars 2024, qu'il y a 45 % de risque d'avoir une année de sécheresse sur deux. Il souhaite que Eau du Morbihan prépare les éléments de communication de sensibilisation afin de pouvoir les diffuser sous 24h en cas de nécessité, en faisant attention à ne pas le faire un jour de pluie pour un meilleur impact sur l'abonné.

Didier GUILLOTIN constate qu'une communication des médias sur le manque de pluie est actuellement

régulière en raison du déficit important des ressources dans certaines régions de France.

Françoise JÉHANNO confirme, mais regrette que l'information ne cible pas la Bretagne. Elle rappelle que des outils de communication sont en permanence sur le site internet de Eau du Morbihan. Ils peuvent être téléchargés et relayés par les EPCI. Elle précise que la Région prépare également une campagne de slogans visant les économies d'eau. Elle espère que le groupe de travail dédié à l'arrêté cadre prendra également en compte le manque de communication de la part de l'État lors des états de crise et modifiera les dates et heures des publications des arrêtés. Elle rappelle que les arrêtés étaient publiés le vendredi en fin de journée, compliquant ainsi la communication des services d'eau.

Roland GASTINE propose d'axer également la communication sur les économies financières réalisées sur la facture d'eau lorsque l'on fait des économies d'eau.

Information sur la qualité de l'eau

Françoise JÉHANNO informe qu'une carte, diffusée sur l'état de la ressource en fonction des nouveaux taux autorisés de l'ESA-métolachlore dans la presse a suscité des interrogations d'élus. Elle a dû réexpliquer le changement de référentiel de limite de qualité notamment aux communes de Lanvéneq et Béganne.

Bernard LE BRETON souligne une communication ingérable et difficilement compréhensible du public à cause des changements de réglementation. Il rappelle que Eau du Morbihan persiste dans la programmation de travaux pour lutter contre les métabolites bien qu'ils ne soient plus considérés comme pertinents.

Roland GASTINE s'insurge contre les médias qui publient régulièrement des articles sur les métabolites avec une orientation basée sur la peur de la population.

Bernard LE BRETON confirme et s'interroge sur les motivations exactes de la presse qui ciblent toujours les mêmes coupables.

Yannick LE BORGNE approuve les propos de Roland GASTINE et Bernard LE BRETON. Il pense aussi à la stigmatisation des agriculteurs. Il regrette la façon de faire de la presse qui dresse les professions les unes contre les autres, provoquant de l'agressivité et rendant le conflit stérile.

Bernard LE BRETON estime que la Chambre d'Agriculture pourrait se servir du travail collaboratif entre Eau du Morbihan et les agriculteurs sur les périmètres de protection, comme vitrine pour démontrer la capacité du monde agricole à s'adapter aux nouvelles méthodes pour préserver la nature.

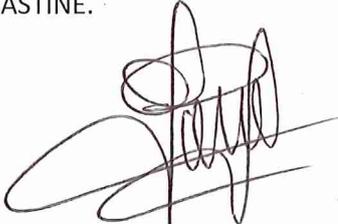
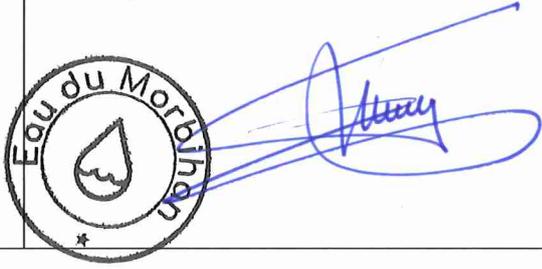
Didier GUILLOTIN regrette l'absence d'agriculteur lors de la dernière réunion du SMGBO sur le captage prioritaire de Gué Blandin.

Françoise JÉHANNO informe que le télégramme a publié le 24 février 2023 un article comprenant une carte des sites de contamination (sol et eau) par les substances per et polyfluoroalkylées (PFAS) en Bretagne. Cette molécule est difficile à analyser et Eau du Morbihan est dans l'attente des instructions de l'ARS. Elle propose de définir une communication commune avec les exploitants et de faire un point sur le sujet lors des commissions locales.

Jérôme RÉGNIER informe le Bureau qu'une plainte a été déposée après la constatation des détériorations effectuées à coup de tronçonneuse sur le grillage et la porte d'entrée du réservoir de Kerenor à GOURIN.

Dominique RIGUIDEL informe que le choix du mode de gestion des contrats arrivant à échéance fin 2024 et 2025 sera présenté à la réunion du Comité Syndical du 6 octobre 2023 et les tarifs de ventes d'eau seront votés à la réunion du Comité Syndical du 8 décembre 2023. Puis il donne les dates des réunions du Bureau et du Comité Syndical du second semestre 2023.

Françoise JÉHANNO informe que les nouveaux textes d'application de la directive « eau » feront l'objet d'une présentation au Bureau du 12 mai 2023.

<p>Signature du Secrétaire de séance Roland GASTINE.</p> 	<p>Signature du Président de séance, Dominique RIGUIDEL.</p> 
<p>Date de publication : 16 MAI 2023</p>	